

Patrimoine culturel et naturel et sociétés contemporaines

20. 09. 11

I. Le patrimoine et la patrimonialisation

Patrimoine, terme qui revêt d'un double sens :

- notion ancienne qui a connu d'importantes évolutions
- « service patrimoine » crée en 1978

Définition : ce qu'on possède par transmission héréditaire et auquel on attribue une valeur qui peut être subjective mais présente une garantie pour avenir (car lui assure une filiation, crée un lien avec une descendance) / le patrimoine en tant que protection contre l'angoisse de la mort, du lendemain.

1) Elargissement du champ patrimonial

- Chronologie : une distance qui s'amenuise entre l'époque du classement et celle des objets classés
- Thématique : industrie, transport, commerce (le « nouveau patrimoine » des années 60, une histoire ouvrière qui a besoin d'une matérialité patrimoniale : revendication et désindustrialisation, l'émergence d'une nouvelle esthétique)
- Spatial : du monument majeur à l'ensemble (de l'isolé à l'urbain ou au territoire par exemple)

1. Elargissement chronologique

La 1ere liste des MH comptait 1034 monuments historiques (classement hiérarchique). Ex : les alignements de Carnac, l'abbatiale de Vézelay, la basilique Saint-Denis etc. il s'agit alors quasi-uniquement des bâtiments antiques et médiévaux (5^e Au 16^e) à l'exception des alignements de Carnac. Ds les années 1830, tous ceux qui ont joués un rôle actifs dans cette nouvelle préoccupation ne prenaient en compte que des éléments anciens : distance pour étudier est de 3 siècles.

Tous les monuments classés sont des édifices publics (qui appartiennent à l'Etat, au département ou à la commune), dont la conservation nécessite des travaux (et donc des crédits).

L'élargissement de la notion du patrimoine se fait très lentement au début du 20^e : En 1913, on accepte, protège, classe 4 châteaux postérieurs au MA (le Luxembourg, Versailles, maisons Laffitte, le Louvre). Et dès les années 1920 -1930 : le classement s'ouvre au patrimoine privé ce qui est considéré comme une privation de propriété (polémique). Ex : la saline Royale de Ledoux à Arc-et-Senans, 1926. Il s'ouvre à la renaissance et à l'âge classique (église sainte Geneviève), commence à accepter timidement l'architecture éclectique (opéra 1923), l'architecture militaire de la renaissance et de l'âge classique (suite à l'abandon des sites par les militaires après la 1^{ère} GM). C'est à ce moment là qu'on invente une sorte de « classement de second ordre » : l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

2. Elargissement thématique

Les « nouveaux patrimoines » : industrie, commerce, transport (ex, 1987 : classement de la locomotive de la Pacific 231)

Progressivement sont protégés les lieux témoins de l'hist. : La maison natale de Napoléon, celle de Jeanne d'Arc (classée dès 1840), le mur des Fédérés, Oradour-sur-Glane (1946), etc.

Les jardins sont pris en compte aux alentours de 1920 : parcs de Versailles et Fontainebleau.

Parallèlement les monuments hist. s'ouvrent à l'architecture civile du 16 et 18^e s. et à l'architecture monumentale du 19 et 20^e s.

Fin des années 1980 début 1990 : protection du patrimoine indu (archi : le moulin de la chocolaterie meunier 1992, et machines : la collection Schlumpf en 1978 pour éviter sa dispersion). Dans le même temps la mission maritime et fluviale avec le classement des phares, balises, grues fluviales (Grue Titan grise de Nantes, 2005), etc.

L'archi métallique a mis du temps à être reconnue et classée : la bibliothèque sainte-Geneviève de Henri Labrousse a attendu 1988. Les Hales de Victor Baltard sont détruites entre 1971 et 1973.

3) élargissement spatial

- Baron Haussmann : reconstruit une ville mais tente de mettre en valeur les monuments du passé qu'il juge intéressants. Il recherche un impact monumental.

- Ruskin et Morris : anti-interventionnistes. Les villes sont un organisme qui doit vivre sa propre évolution : sont opposés aux interventions du baron. Approche romantique

- Camillo Sitte : étude morphologique des villes en tant qu'outil pour l'urbanisme contemporain. Prend en compte la ville médiévale en offrant une lecture plus pittoresque de faire la ville, moins radicale qu'Haussmann

- Gustavo Giovanonni : à notamment milité pour ces tissu urbain non reconnu comme valeur patrimonial, qui faisait parti de la vie d'une époque.

Un appareil législatif qui suit les évolutions patrimoniales :

- 1988 : la loi du 30 mars qui fixe pr la 1ere fois les critères et la procédure de classement
- 1913 : loi 31/12 sur les monuments historiques définit : les critères de classements et les intervenants obligatoires, etc.
- 1930 : la loi sur les sites (remplace celle de 1906) qui tente à rapprocher les procédures de classements des monuments bâtis d'une part et des sites et espaces naturels d'autre part (on cherche a contextualité les sites et monu protégés)
- 1943 : loi qui instaure un champ de visibilité de 500m : champs nv ds la prise en compte d'un monu ; ne peut pas être isolé il soit être mis en contexte. Elle impose une forme de vigilance a l'égard des projets de travaux dans le champ de visibilité des monu hist. Sont soumis à l'architecte des monu de France qui a son veto. Pose les bases de la prise en compte des abords des monu hist.
- La loi de 1962 de Malraux : un monument isolé et un monument mort, c'est une loi sur les **secteurs sauvegardés** qui protègent des parties de villes. Cette loi génère un plan de sauvegarde et de mise en valeur, elle gère la restauration et le dév d'un secteur sauvegardé. Le PSMV : document d'urbanisme qui est la protection absolue.
- Loi de 1983 : instaure les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, soit ZPPAUP : qui affine la notion des « abords » du monument historique
- La loi de 1933 sur les paysages ajoute cette notion au ZPPAUP qui détermine un périmètre et les modalités de protection.
- Depuis 2010, les ZPPAUP sont remplacées par les AMVAP, les aires de Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : elles intègrent les approches environnementales et les énergies renouvelables.

Le champ patrimonial est un champ mouvant en constante redéfinition. Le patrimoine est un **construit social**, une notion datée et localisée, reflet de la sensibilité et de la représentation de chaque sociétés.

2) L'évolution des contours de la notion de patrimoine

- 1) Du monument au monument historique
- 2) Du monument historique au patrimoine

1) Sous l'Ancien Régime

Peu d'éléments inaliénables. Ils matérialisent surtout les attributs de la monarchie (Saint-Denis, Versailles). Mais, les nombreuses « maisons » de la monarchie ne faisaient pas l'objet d'une prévention systématique. Ils n'étaient pas traités comme des biens inaliénables, faisant parti du patrimoine national.

Ex : la démolition du monument des Piliers de Tutelle à Bordeaux, début 3^e s. sur la décision de Louis 1 sur la décision de Louis 14 (1677) pour Perrault « un des plus magnifiques » témoins de l'archi romaine.

Des bâtiments exceptionnels peuvent être vendus ou démolis. En 1787, un édit de Louis 16 proposait la mise en vente de quatre châteaux dont l'entretien coûtait cher à la couronne : le château de la Muette construit pour Louis 15 vers 1741, et le château du Bois de Boulogne disparurent, et seul le château de Vincennes fut conservé en raison de son rôle de prison et le château de Blois pour sa transformation en caserne. Ces lieux ne semblaient pas indispensables à la couronne et à la nation, car subissait des changements de goût et ne méritait donc pas de sacrifices.

Les *regalia* (trésor de Saint-Denis) qui avaient un rôle de représentation de la monarchie et de son pouvoir, mais qui constituaient une réserve de métal et de pierre précieuses qui pouvait être mise en gage, dépecées ou fondues s'il y avait besoin d'argent ou de matériaux précieux.

Quelques exceptions : la maison carrée de Nîmes échappe à la destruction car la région se bat pour sa sauvegarde. La bibliothèque nationale et les archives échappent aussi à la destruction.

2) La révolution française

Élément catalyseur dans la formation d'une conscience patrimoniale : rupture majeure après la profanation des tombes et la destruction des églises (galerie des rois ND, flèche de la Sainte-Chapelle etc.). Le « vandalisme projette une « **conscience patrimoniale** »

L'état, la nation et l'administration se penchent sur un nouveau souci moral et pédagogique : on veut rendre hommage aux objets de l'hist.

- Abbé Grégoire : adversaire de la monarchie, mais dénoncer des absurdités de ses contemporains. Il crée le terme de « vandalisme » : « je créerai ce nom pour tuer la chose »
- Alexandre Lenoir en 1791 engage une politique muséale en conservant des œuvres qui sont souvent rejetés pour des raisons politiques, religieuses ou esthétiques. Il collectionne 1200 objets au couvent de saint-augustin (actuel Beaux Arts) et effectue déjà un classement typologique et chronologique... pb : il vole et trafique les œuvres : il sera dénoncé par ses contemporains, et c'est aussi à travers cette opposition que naît la conscience patrimoniale

- Quatremere de Quincy partisan d'une restauration in-situ, s'oppose au musée fantasque de Lenoir et devient le défenseur d'une restauration des éléments dans leur contexte : il demande la dispersion du musée : plusieurs œuvres iront au Louvre, 1816 avec Louis 18.
= on reconnaît alors dans le monument la qualité de son contexte.
- 1802, Chateaubriand public « du Génie du christianisme » : il met en garde contre l'approche romantique et son attrait pour les ruines. Aux ruines qui témoignent d'un effet du temps, il oppose celles qui résultent de l'ouvrage des hommes.
- Victor Hugo, 1832 : « il y a 2 choses dans un édifice : son usage et sa beauté » : s'oppose à la campagne de destruction et la spéculation foncière et immobilière.

Sensibilité du public pour un héritage artistique et monumental. Mise en place de la notion de **patrimoine national**, c à d d'un ensemble d'ouvrages qui ne doivent pas être abandonné, dispersé ou détruits parce qu'ils sont un bien commun, un legs de l'hist. Nécessaire à la conscience de la société nouvelle. Et si, au sens familial (et 1^{er}) le patrimoine est hérite et disponible, au sens national, donc collectif, il tend à devenir **inaliénable**.

Révolution et émergence de la notion de monument historique :

Le monument est une « œuvre créée de la main de l'hm et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures les souvenirs de telle action ou de telle destinée ». Le monument est donc un artefact créé par une communauté d'individu pour faire remémorer des pratiques, des rites, des sacrifices, une histoire etc. la forme du monument n'a pas d'impact. Seul importe la **mémoire**. Liaison passé / avenir. Le monument est universel.

Selon F. Choay, le monument historique prend sa source autour du 17^e suite à la renaissance ou le monu devient un artefact qui tente à s'imposer pour sa forme. Importance de la sensibilité esthétique (ex : la tour Eiffel connue pour son ingénierie avant tout). Du 17^e au 19^e : evo. Développement des médias (livres) accentue le phénomène.

Le monu hist. n'est pas universel, il est localisé, et appartient au contexte hist. et occidental. Il ne devient monu hist. que lorsque le regard change : les monu deviennent hist. a posteriori, alors qu'ils sont monu dès le départ.

Année 30 : 1^{er} service de monument historique, préservation et sauvegarde des monu hist.

Au niveau du classement : net intérêt des monu hist. ap la 1^{ere} GM et désintérêt pour le passé dans les années 60. Depuis 2005 : 30 mesures de protections / an. La sélection devient très rigoureuse. Dans les années 80 grand intérêt pour le patrimoine.

Le déclassement en France est quasi impossible.

04.10.11

3) Vivons-nous dans une société patrimonio-phile ?

Années 70-80 : patrimoniophilie.

Les rôles des « traumatismes collectifs »

Les Halles

La démolition des Halles : rôle important. Photos fonctionnent comme un discours patrimonialisation. Conflit qui a fait le tour de la France et de l'étranger, et qui fonctionne finalement de manière positive : a permis de patrimonialiser plus facilement l'archi du verre et du fer (peu prestigieux).

Appropriation par la pop post 68arde: lieu de vie, happening, activités culturelles, formation politique etc. = on fait monter en puissance cette hist.

Un tournant décisif ds l'hist. Du patrimoine, mais aussi du vandalisme (1978 : création de la direction du patrimoine).

Triumphalisme archi des années 60 et patrimonialisation fin 70 : comment s'opère ce retour vers le passé ?

- fin des Trente Glorieuses. La société qui ne pensait après guerre que l'avenir ne pouvait être que prometteur (reconstruction, création etc.). Choc pétrolier : ces ressources qui ont soutenus ces Trente glorieuses ne sont pas inépuisables. Projection vers la modernité arrive à son terme, replis sur le passé : redécouverte vers le passé.
- décroissance de la pop paysanne
- ralentissement de la croissance indu/crise : désindustrialisation
- décolonisation : ds un contexte d'extension éco on se projette plus vers un avenir → replis national

« L'irrésistible envie de tout garder » : correspond dc a de toutes nouvelles tendances.

3 aspects du patrimoine :

- désir collectif pr la chose ancienne
- volonté de prendre en compte les éléments « in situ »
- mémoire
- arme identitaire, groupes sociaux

Hôtel du nord : après le film à succès, destruction hypothétique : grand débat patrimonial. Le bâtiment sera conservé : mise en scène de l'intérieur, avec le bar du film, qui n'avait finalement jamais existé : récréation.

Que protéger ? Jusqu'où protéger ?

Les critères de la qualité et de l'ancienneté n'existent plus aujourd'hui...

Sarcelles : lieu patrimonialisable ?

4) Processus de patrimonialisation

Quelles sont les trajectoires de l'objet bâti, quelles sont les transformations qu'il subit pour se constituer en patrimoine ?

Circuit productif (ex : usine) → circuit sémiotique (relique/message : n'a plus de valeur d'usage)

Système de choses ayant valeur d'usage → système de déchets → l'état semiophore (porte un sens, valeur reconnu par la société, petite partie) ou l'état de disparition (grande majorité)

Des objets sont parfois déjà investit d'un semiophore (tableaux) : n'ira pas dans le système de déchets.

La patrimonialisation est une démarche d'exception : objets qui échappent à une logique naturelle de l'enchaînement obsolescence-disparition. Car investit d'une signification qui dépasse celle que leur conférait leur fonction originelle

La production sociale du patrimoine = sélection → mode d'action (peut réintégrer la vie professionnelle) ou mode de conservation

Demain, pourra-t-on protéger encore tous les monuments ?

Pb de couts de fonctionnement surtout lorsqu'il fait appelle à l'état.

II. La restauration des Monuments historiques

Restaurer : de *restaurare*, refaire ou rebâtir

L'Antiquité confondait la restauration d'un monument ou sa rénovation.

Le M-A a ignoré les restaurations telles qu'on les entend aujourd'hui. L'unité de style n'était pas recherchée.

La Renaissance introduit de nouvelles visions et de nouvelles pratiques : Alberti, *De reedificatoria*, refonte de l'ouvrage de Vitruve, soutien que l'on peut améliorer un édifice en le restaurant partiellement. Ex : Temple d'Antonin et Faustina : temple du 2eme ap JC : certains aspect son incorporé dans la maçonnerie : emploi d'éléments renaissants dans construction antique.

Guerres de religion : démolition d'églises et de monastères. Sollicite de nouvelles approches en termes de rénovation. Ex Eglise Saint-Maixent (détruite en 1568) : conservation du chevet, reconstruction de la nef, même plan d'ensemble.

1) La restauration au 19^e :

- Les bases se mettent sous la monarchie de juillet
- Opposition au vandalisme destructeur (révolution + spéculations immobilières)
- Mais aussi aux romantiques (ruine élément pittoresque)
- Distinction entre monument et ruine : respect envers la ruine, mais aussi devoir à l'égard du monument.
- Viollet-le-Duc

La def de la restauration qui va au delà de la simple conservation (elle revendique le droit de reprendre les matériaux défailants et de renouveler les parties altérées d'un decor.

L'intérêt de la perpétuité du monu ne réside pas dans l'identité des matériaux qui servent à la construction, mais dans l'identité de ses formes et de ses proportions.

Pour conserver au monument 2 des facteurs de son « authenticité » (la forme et les proportions) ils acceptaient d'en sacrifier un 3eme (la substance ou la matière).

Propos proche de Prosper Mérimée (2eme inspecteur des monu historiques) : conforme au service des monu hist. Mais son encore en deca de ce que proposer Viollet-le-Duc, qui ira plus loin.

La restauration selon Viollet-le-Duc (1814-1879) :

1^{er} a revendiqué le droit à l'imagination dans le chantier de restauration, *Dictionnaire raisonné de l'archi* : « restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état parfait qui peut n'avoir jamais existé ». Corriger ce que l'on comprenait comme des imperfections de style.

Esprit rationaliste et positiviste, V-I-D propose à établir son action sur des bases scientifiques échappant à la contingence. Une théorie de la restauration empruntée à l'anatomie (// avec Cuvier en hist. naturelle). La restauration doit procéder d'une connaissance archéo qui se rapporte moins aux objets eux-mêmes qu'aux types auxquels ils se réfèrent.

Pour V-L-D : restaurer c'est :

- S'inspirer de la logique interne de l'édifice
- Retrouver un « principe de vie » semblable à celui qui conditionne l'existence d'un animal ou d'une plante
- Ce qui passe également par le « mythe de résurrection » du 1^{er} architecte qui, revenant au monde peut adopter les possibilités offertes par la technique moderne.

Vézelay, l'église de la Madeleine

1^{er} chantier de restauration : suppression de voutes gothique, démolie le portail renaissant, récupéré celui de la sacristie etc. les chapiteaux en mauvais état devaient être remplacé.

Notre-Dame de Paris

Restauration :

- Debut des travaux en 1819
- Nouveau concours national en 1842
- Viollet-le-Duc s'associe à B. Lassus

Programme archi :

- Rétablissement de la flèche de la croisée du transept
- Remise en état du chœur
- Choix d'un parti quant à l'élévation de l'édifice (découverte de traces de disposition du 12^e avec 4 niveaux, ramenés à 3 niveaux au 13^e s.)

Programme sculptural :

- Restitution du prog sculpté déposé en 1793.
- Il opte pour la restitution de la galerie des Rois : recréation des têtes (se trompera)

Cité de Carcassonne VLD

Cité construite sur une enceinte romaine (3/4eme s.). Reprises-en sous-œuvre au 13 e s. + édification d'une enceinte extérieure (ds le but de créer une place forte contre les Aragonais et les Catalans). Une cité qui a perdu son intérêt militaire. Elle avait commencé à servir de carrière de pierre. Debut du projet de VLD : 1846.

VLD se trompera dans la restauration : choix de l'ardoise pour les couvertures. Les couvertures devaient être en tuile : erreur qui se répercute dans toute la silhouette de la cité. Dérestauration.

Château de Pierrefonds VLD

Louis 13 souhaitait démanteler le château pour éviter la menace d'ennemi... Projet de l'impératrice Eugénie, qui imagine une résidence au milieu des ruines. Elle ne veut pas de restauration, mais la création d'un logis dans le donjon.

Restauration qui se mettra en place, avant la chute de l'Empire. C'est un des chantiers les plus radicaux de VLD. Création à l'int, d'un logis idéalisé du 13^e. Vocabulaire propre à VLD

Eglise Sainte-Croix, Bordeaux d'Abadie

C'est l'architecte du Sacré Cœur. Il réécrit la façade sans aucune étude hist. ou archéo. Il dote l'église d'un second clocher : logique dérisoire.

Eglise Saint-Front de Périgueux Abadie

Une des églises les plus emblématiques de l'ouest de la fr : église à coupoles. Le chœur est préservé, et la nef reconstruite. Toiture disgracieuse et provisoire crée une volumétrie qui n'était pas intéressante : il rase l'édifice et le reconstruit entièrement.

Saint-Ouen de Rouen

Détruite en 1922 remplacée par une flèche en fonte par l'archi **Alavoine**. Construction terminée en 1875.

Fonte : matériau contemporain : pour créer les dentelles de pierre, facilité d'exécution, rapidité, poids moindre, tout en rendant les proportions fidèles à l'édifice. = le 19^e opte sur les proportions et la forme plutôt que sur la substance.

La fonte est un matériau qui vieillit mal : de quelle manière aujourd'hui peut-on la restaurer ? Changer de matériau ? Réadopter la pierre ? Le parti pris est de réhabiliter la fonte : une structure en métal soutient la fonte : paradoxale, la fonte ne sert que de manière déco, que ds sa substance (20^e très conservateur).

06.10.11

2) La restauration des monu hist. au XX^{ème}.

Vers une doctrine de restauration internat

Au 20^e, suite aux gdes destructions provoquées par la 1ere GM, on prend progressivement conscience de la nécessité d'étudier les problèmes de la restauration sur le plan international.

L'abbaye de Lessay : repérage de tous les éléments en fonction de leurs emplacements d'origine. Approche de restau qui prend en compte l'état antérieur sans faire d'hypothèse. Rend visible les parties restaurées et les parties originales.

La Charte d'Athènes, 1931 : org à Athènes de la 1ere conf internat sur les monu hist., à l'initiative des sociétés des nations (SDN) et du conseil internat des Musées (ICOM)

Elaboration de la « charte d'Athènes pour la restau des monu hist. » 1^{er} docu de réf sur les monu hist. et le patrimoine urbain.

L'impact de la 2^e GM sur la doctrine de restauration :

Saint-Malo a Valognes (Manche)

- Cœur de la fin du 14^e, d'un raffinement extrême (système de porte-à-faux qui assurent l'équilibre de la poussée des voutes sans le recours d'arcs-boutants)
- Nef plus modeste du début du 15^e s.

- Particularité : une tour-lanterne centrale couverte par un dôme en pierre a proximité d'un clocher flanquant le croisillon nord.

Sinistre en 1944 : bombardement.

Restauration : Y-M. Froidevaux : chœur à l'identique, mais la nef brique au lieu de la pierre : volumétrie simple, sans prétention, le choix d'une construction nouvelle. Pilier très fin, très élancé (// tente).

Compromis entre la nécessité de restaurer une construction intéressante (chœur) et aussi nécessité de ne pas dépenser trop d'argent alors que le contexte privilégie la construction de logements etc.

Notre-Dame à Saint-Lô (Manche)

Bombardement 1944 : destruction totalité toiture + tour + façade. Difficile de trouver la volumétrie originelle. Volonté des habitants de retrouver leur lieu de culte. Reconstruction in situ. Reconstituer la totalité de la tour : chantier très lourd et très couteux.

Finalement on opte pour une construction nouvelle et qui respecte les éléments anciens de la façade. Pas respectueux de l'esthétique (on voit la mutilation), mais très respectueux de la façade ruinée. Simplicité des nouveaux éléments de la façade, en retrait, neutre. La restauration est très lisible. Mais aujourd'hui on ne tolérerai pas le choc esthétique.

Charte internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites : « La Charte de Venise », 1964. (Déf sur le site de l'icomos)

Article 1 : la notion de monu hist. comprend la création archi isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une evo significative ou d'un événement hist. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux **œuvres modestes** (ex la grange) qui ont acquis avec le temps une signification culturelles.

Article 2 : fait appel à toutes les sciences et toutes les techniques pour la sauvegarde du patrimoine

Article 3 : on sauvegarde autant l'œuvre d'art que le témoin d'hist.

Article 4 : la conservation des monu impose d'abord la permanence de leur entretien

Article 5 : la conservation des monu est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société...

Article 6 : un cadre à son échelle : conservé l'environnement, le cadre trad.

Article 7 : le monu est inséparable de l'hist. Dont il est le témoin et du milieu ou il se situe ...

Article 8 : les éléments de sculpture, peint, déco qui font partie intégrante du monu ne peuvent en être séparés...

Article 9 : restauration doit garder un caractère exceptionnel + elle s'arrête là où commence l'hypothèse. Respect de la substance ancienne et de docs authentiques.

Article 10 : si les techniques trad se relèvent inadéquates, la consolidation du monu peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes.

Article 11 : les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monu doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'un restau...

Article 12 : parties restau doivent se démarquer des parties originales

Château de Falaise

- Seul édifice presque complet et place forte du 12^e en Normandie et lieu qui a vu naître Guillaume Le Conquérant
- Un des + importants bâtiments de l'habitation du 12^e en Eur (donjon-palais)
- Témoin de la vie, de la technologie, de la politique du MA.

Restau car volonté de rendre l'édifice visitable. Restau au 19^e s.

Début des travaux de restau et de « mise en valeur » en 1986 : consolidations du le donjon et l'enceinte, couverture et cloisonnement...

Volonté de retrouver le caractère militaire de l'ensemble quitte à le doter d'une série d'ouvrage disparu : avant corps en béton qui reprend les mâchicoulis. Couverture en verre.

Quatre « délits » :

- Les travaux de construction ont été réalisés sans avoir recueilli préalablement l'autorisation prévue par la loi en matière de monu hist. et sans avoir été précédés d'une consultation de la Commission Sup des monu hist.
- Les travaux réalisés ds les abords d'autres monu hist. n'ont pas été soumis au visa préalable de l'archi des bâtiments de fr
- Les travaux auraient du, de par leur nature, faire l'objet d'un permis de construire
- Les travaux qui illustrent la conception de leur archi suivant laquelle « on défigure forcément un monu quand on décide de le restaurer » aboutissent à une « destruction, dégradation ou détérioration » de l'ancien château de Falaise et son site archéologique

La Ferme des Planons, Bresse (Ain)

- Située à Saint-Cyr-sur-Menton
- Ferme classée Monu hist. en 1938 en totalité
- Ferme exploitée jusqu'en 1984
- Rachetée par le Conseil General de l'Ain en 1987
- Actuellement une des composantes du Musée départemental des Pays de l'Ain

Archi de terre. Restau implique gde connaissance des matériaux employés.

Ossature en pans de bois de chêne, remplissage en torchis ou en briques pr la maison d'habitation et les remises. Maçonnerie de pisé sur un soubassement en pierres mureuses ou en briques pour les écuries et étables etc.

Transformation du lieu en musée

Démarche de restauration :

- Une approche graphique exhaustive. Relevé exhaustif pr l'ensemble des bâtiments et a grande échelle pr certains détails
- Diagnostic sanitaire fin, élément par élément
- Précision de ce qui devait être remplacé, conservé en l'état, restauré sur place, complété, modifié
- Le diagnostic visait à ne remplacer q ce qui techniquement paraissait nécessaire, « avec le même souci que le fermier entretenant son bâtiment », mais aussi à pérenniser sur place les matériaux marqués par le travail de l'hm (traces de comptage des sacs de grains ds le torchis) ou usés par les animaux ?

Approche des travaux de restauration :

- recherche et prescription de techniques disparues ou peu usitées telles que la réalisation de torchis à l'identique ou de pise, de sols en cassons de briques ou de terre crue ou encore de galets...
- Prescription de matériaux de provenance locale ou extrait du site lui-même comme la terre, pour réalisation des torchis ou du pisé, perpétuant ainsi la trad du creusement de la mare, ou encore le bois à noisetier, aulne ou verne provenant des haies du bocage, pr la réalisation des clayonnages ou des torchis
- Recours à une réutilisation importante de matériaux déposés tels que les tuiles de couverture, pr la réalisation des sols, bois déposés et retailles pr des dimensions plus courtes
- Recours à des matériaux exclusivement anciens ou de réemploi tels que le bois de chêne, le carron de brique, la tuile de couverture
- Emploi de matériaux vieilliss sur place ...
- Imposition de techniques presque exclusivement manuelles pour tous les travaux à réaliser
- Prescription de vieillissement et recherche « d'usure naturelle », patine
- Recours pr des cas extrême à des techniques cicatrisantes telle que la résine
- Enfouissement et dissimulation de tous les apports modernes dans les bâtiments et aux abords directs tels que l'alimentation électriques, chauffage, assainissement, collecte des eaux fluviales etc....

Contradiction ac la chartre : donne l'impression que le bâtiment est encore vivant, les éléments de restau ne sont pas clairement démarqués. Sans unité de style : unité d'ensemble. Approche illusionniste.

Pour les 2 projets (Falaise, et Planons) : Marge de création et d'interprétation face à la chartre est conditionnée par le contexte de travail de l'archi et sa créativité.

Saint saturnin de Toulouse, VLD

Restaurer ou dérestaurer VLD ? : La « guerre des mirandes ». La charte de Venise apporte une réponse claire : on n'accepte pas la dérestauration. Tous les apports doivent être respectés.

Décision prise de dérestaurer VLD et retrouver les niveaux sup supprimé par VLD : les mirandes.

Le parti adopté par Yves Boiret : rétablir une toiture unique au-dessus de la nef et du transept, et restituer les mirandes supprimées en 1860. En 1990, la Commission sup des monu hist. se déclare favorable à la « dérestauration ».

Conclusion : Patrimonialisation permet différent moyens d'actions possibles. Pas de vérité absolue.

III. Patrimoine de l'Humanité : Contours de la notion, enjeux culturels et touristiques

La liste du patrimoine mondial s'enrichit chaque année au fur et à mesure que le Comité accepte de nouvelles propositions et que de nombreux pays signent la Convention.

Constituer une telle Liste représente un véritable défi : **qu'est-ce qui constitue la valeur universelle exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel ?**

Quelle est la « géographie » du patrimoine mondial ?

Conventions internationales

La convention de la Haye (1954). Adoption d'un signe à apposer sur les monuments à protéger en cas de conflit armé.

La convention de 1970 sur la lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert illicite de biens culturels pour lutter contre le trafic d'antiquités. Concerne à la fois les pays victimes et les pays destinataires, ac la Suisse comme plaque tournante

Création en 1996 du comité international du Bouclier Bleu, chargé du patrimoine en cas de conflit (contexte de la guerre en Yougoslavie).

Une régulation internationale du patrimoine (par le patrimoine ?) :

- Campagne pour la sauvegarde des monu de Nubie (1960)
- Campagne pr la sauvegarde de Venise (1966)
- Dubrovnik : place sur la liste patrimoine en péril suite à la guerre en Yougoslavie
- Acropole : campagne lancée en 1977 suite à l'endommagement des marbres par corrosion
- Fès : campagne de 1980
- 1983 : campagne de résurrection du temple de Borobudur (Indonésie, ile de Java)
- En cours : campagne de sauvegarde de l'île de Gorée (Sénégal)

La convention du patrimoine mondial : 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. (Exceptionnel car on garda longtemps la dichotomie entre nature et culture). Est entrée en vigueur en 1975. Signée par 24 en 1976 jusqu'à 187 en 2010.

La notion du patrimoine « mondial »

Idée de protéger un patrimoine de telle valeur que sa disparition affecterait l'humanité dans son ensemble. Conception à la fois **unitaire** : œuvres naturelles exceptionnelles qui témoignent du génie humain ou naturel, et **pluriels** diversités des activités humaines etc. (cf. site de l'UNESCO).

(Il existe aussi la liste du patrimoine mondial en péril : patrimoine particulièrement menacé parmi la liste du patrimoine mondial.)

Une liste qui souffre de déséquilibres quant à la répartition géo, les époques et les spiritualités.

En 1972, la notion de patri culturel concernait essentiellement les monu archi. La liste du PM s'était constituée autour d'une conception presque exclusivement monumentale du patrimoine culturel.

Ex : L'Australie est entrée dans la liste par un élément naturel (Barrière de Corail, 1981). Il a fallu attendre 2004 et 2007 pr voir y figurer un bien du patrimoine culturel.

2010 : 911 biens (704 sites culturels, 180 sites naturels, 27 sites mixtes, dans 151 états parties).

Par la déclaration de Budapest de 2002, les Etats membres du comité s'engagent à poursuivre un rééquilibrage de la liste, notamment géo. Le comité a établi un ordre d'examen des candidatures.

L'Europe est surreprésentée par rapport au reste du monde.

D'autres disparités :

- géo
- Villes hist. et les édifices religieux par rapport aux autres biens
- La chrétienté par rapport aux autres religions et spiritualités
- Les époques historiques par rapport à la préhistoire et au 20^e s.
- L'archi « élitiste » par rapport à l'archi populaire
- Disparité entre biens culturels et biens naturels
- Etc.

La plupart des pays non signataires se trouvent en Afrique : des gds pays enclavé (Tchad), des petits pays (Swaziland, Lesotho), pays en guerre civile (Rwanda, Sierra Leone) etc.

Une géo culturelle et **politique** (ex : mémorial de la paix à Hiroshima : des réactions de la chine et des EU révélatrices de positionnements davantage politiques que culturels).

Discours Unesco : bcp de ces sites menacés le sont a cause d'une surreprésentation tour = or c'est faux, c'est sites là ne sont pas inscrit sur la liste, ils sont en dehors des itinéraires tour. Ex : Vieille ville de Jérusalem : argumentaire de l'Unesco parle de l'impact désastreux lié au tour.

16/11/11

- **Liste du patri mondial en péril**

par région : grosse disparité. L'Afrique est sous rep dans la liste globale, mais une surreprésentation pour les listes en péril (40%).

Dresde : exception eur, a été inscrite de la liste du patri en péril, mais l'Allemagne à décider de sortir de la liste, car estimé que l'enjeu urbain était plus important que l'image du lieu et sa labellisation (pont crucial pour la vie quotidienne).

Discours anti-tourisme : est important, mais peu évoquer pour les sites en péril (ex : devant de gros soucis environnement). Parler du tourisme peut être problématique : car ce n'est pas toujours la priorité des états.

Les sites touristiques ne souhaitent pas être inscrits sur la liste du patri en péril : car veulent conserver leurs visiteurs. Pb de lobbying.

L'Unesco qui est constitué par les états membres ne peut pas aller à l'encontre des politiques de ses états membres...

Pour les raisons du patri en tourisme : catégorie tourisme : n'est pas la plus importante

Une **stratégie globale** a été adoptée par le comite du patrimoine mondial en 1994 pour établir une liste représentative et équilibrée. Manifestation ds es ensemble régionaux caractérisé par une sous représentativité (Afrique, caraïbes etc....), pr encourager les classements.

Les pays qui ont les 1ers accéder a la notion du patrimoine qui ont produit des patrimoines depuis le 19^e (ex : Carcassonne ou Québec, en tant q patrimoines produits par les sociétés)

- **Tourisme et patrimoine mondial :**

- Parmi les 10 1^{er} pays par leur site, 7 font parti des 10 1ers pays d'accueil des touristes internat
- Tourisme et patri apparaissent comme 2 termes fondateurs d'une logique d'ordonnancement du monde
- La course au patri mondial s'est intensifié au fur et à mesure que les pays disposant de biens patri valorisés par l'ind tour.

la position que ces pays occupent sur la liste du patrimoine mondial est proche de celle qu'ils occupent dans la hiérarchie des principales destinations du tourisme international

L'intensification du processus d'inscription patrimoniale dans les pays qui sont des grandes destinations touristiques a progressivement marginalisé des pays qui occupaient des premières positions sur la liste du patrimoine mondial auparavant (ex : l'Inde 1ère sur la liste du patrimoine mondial au début des années 90, dépassée depuis longtemps par l'Espagne, l'Italie, la France, la Chine et la Russie)

En 1999, parmi les pays qui avaient le plus de biens sanctionnés par l'Unesco figuraient la Bulgarie, le Pérou, l'Éthiopie, l'Algérie, etc.

- **Le patrimoine mondial producteur de sites touristiques ou bien le tourisme producteur de sites de patrimoine mondial ?**

L'inscription sur la liste : favorise la mise en valeur touristique des sites. Le patrimoine produit du tourisme, qui produit du patrimoine, qui produit du tourisme etc.

La destination des sites du patrimoine mondial ont des effets directs sur leur vocation touristique

Ces effets de l'inscription se traduisent surtout par des augmentations du nombre de visiteurs internationaux. Mais si ces effets sont pas tout de suite réels, ils sont symboliques. Profiter du label patrimoine mondial : introduction de sites dans un club très privilégié, et devient un site susceptible d'intéresser les touristes.

Effet label, effet marque. Dans un contexte de compétition entre sites patrimoniaux pour attirer des visiteurs, le statut patrimoine mondial représente une distinction importante et lisible.

Course au patrimoine mondial s'accroît, la préparation d'un dossier d'inscription : long et coûteux, et donc pas forcément à la portée de tous les pays (d'où certaines disparitions géographiques).

Certains pays comme la Hongrie ou l'Afrique du Sud ont un dispositif de promotion unique pour leurs sites inscrits au patrimoine mondial.

Les mesures prises par l'Unesco de limiter le nombre d'inscriptions par années, et pour freiner le rythme de la patrimonialisation ne paraissent pas démotiver les États : course devient d'autant plus compétitive.

- **Conclusion : patrimoine mondial et tourisme : une condition ni nécessaire, ni suffisante.**

Le lien entre inscription sur la liste patrimoine mondial et développement économique local est incertain et probablement assez ténu. Ce lien est comme une chaîne à plusieurs maillons :

- **Un 1^{er} maillon relie inscription et attractivité patrimoniale**
- **Un 2^e qui relie attractivité patrimoniale et tourisme**
- **Un 3^e qui relie tourisme et développement local**

Chacun de ces maillons est lui-même assez faible et assez mal connu, ce qui rend la chaîne fragile et incertaine. L'inscription est certainement un facteur favorable au développement, mais un facteur qui n'est ni nécessaire ni suffisant.